DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME VALERIE GUARINO

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 12 Mai 2017

OBJET: Subventions d'équipement pour les collèges publics

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'attribuer des subventions complémentaires d'équipement à des collèges publics pour l'acquisition de biens d'équipement et de matériels pédagogiques et le remboursement de travaux du fait de difficultés rencontrées par le Département dans l'exécution des accords cadres à bon de commande, selon le détail indiqué dans l'annexe du rapport, pour un montant total de 63 595 €.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée